

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2025

Le 5 décembre 2025, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan
CAZORLA Dominique
CHABRIER Alexandre
FORET Clotilde

GIBERT Maryline
GOUTORBE TORRE Jeannine
MOREL Nathalie

Étaient absents : DEFOND Marion, DEFOND Thérèse, PENT Damien et CHARBONNIER Jérôme ayant donné pouvoir à GOUTORBE TORRE Jeannine

Secrétaire de séance : GOUTORBE TORRE Jeannine

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2025
- Approbation de la modification des statuts Syndicat Mixte des Eaux de La Bombarde
- Convention tripartite pour la mise à disposition du service eau et assainissement
- Devis pour la maintenance des défibrillateurs
- Devis pour le désembouage des radiateurs de l'ensemble mairie, école, cantine, appartements
- Vote sur l'approbation de la Charte du Parc Livradois Forez et sur l'adhésion au Parc
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Devis de broyage pour la replantation dans la forêt communale
- Devis de travaux électriques pour l'installation de 2 cumulus dans 2 appartements
- Décision modificative
- Admission en non-valeur

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Approbation de la modification des statuts Syndicat Mixte des Eaux de La Bombarde

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat de la Bombarde.

Pour représenter la commune au conseil syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde sont proposés :

- Titulaire : Dominique Cazorla
- Suppléant : Alexandre Chabrier

Ordre du jour : Conventions tripartites pour la mise à disposition des agents pour le service eau et assainissement

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite pour la mise à disposition de nos agents ainsi que les moyens techniques nécessaires au service de l'assainissement, ainsi que celle concernant la mise à disposition d'une durée de quatre mois dans le cadre du service de l'eau potable.

Ordre du jour : Devis pour la maintenance des défibrillateurs

La maintenance des deux défibrillateurs nécessite le renouvellement de consommables et la mise à jour du contrat.

- Coût de la maintenance : 137 € HT
- Coût des consommables (batterie, électrodes...) : 396.90 € HT

Le conseil municipal valide à main levée à l'unanimité le devis de l'entreprise Défibril pour un montant de 533,90 € HT.

Ordre du jour : Devis pour le désembouage des radiateurs de l'ensemble mairie, école, cantine, appartements

Le désembouage des radiateurs de l'ensemble mairie-école-cantine-appartements est devenu indispensable. Le conseil municipal valide à main levée à l'unanimité le devis de l'entreprise Epinat pour un montant de 2 150 € HT (43 radiateurs à 50 € chacun).

Ordre du jour : Vote sur l'approbation de la Charte du Parc Livradois Forez et sur l'adhésion au Parc

La charte du Parc a pour objectif une meilleure préservation et prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité. La charte 2026-2041 s'inscrit en partie dans la continuité des précédentes ; elle entend accompagner le territoire dans sa mutation écologique, énergétique, économique et sociale.

Le conseil municipal approuve à main levée à l'unanimité la Charte du Parc Livradois Forez.

Le conseil municipal demande à main levée à l'unanimité l'adhésion de Saint-Priest-la-Prugne au Parc Naturel Livradois-Forez.

Ordre du jour : Devis de broyage avant replantation dans la forêt communale

Le conseil municipal approuve à main levée à l'unanimité le devis de l'entreprise Page d'un montant de 1000 € HT, pour le broyage des rémanents avant la prochaine plantation dans la parcelle entre la Bessie et Calinon.

Ordre du jour : Devis de travaux électriques pour l'installation de 2 cumulus dans 2 appartements

A la suite de la modification de la source d'énergie dans les appartements de l'impasse Henri Pourrat, l'installation des cumulus nécessite des travaux électriques.

Le devis de l'entreprise EMGT, pour un montant de 6 205 € HT, est approuvé à l'unanimité, à main levée.

Ordre du jour : Décision modificative

Afin de permettre la plantation d'amélioration dans la parcelle 4 de la forêt communale (parcelles AN 71 et 72, près de la Bessie), il est nécessaire de voter les budgets complémentaires et de procéder aux ajustements nécessaires suivant les décisions modificatives suivantes :

Compte 2121-272 (plantations d'arbres et arbustes) : + 19 000 €

Compte 2113-249 (autres agencements et aménagements – place des Grumiers) : - 19 000 €

Ordre du jour : admission en non-valeur

Après échec des tentatives de recouvrement d'une créance de 10,20 €, il convient de délibérer afin de l'admettre en non-valeur et de la prendre en charge au compte 6541 du budget communal 2025.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette admission en non-valeur pour un montant de 10,20 €.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Avancement travaux bâtiments**

Les poêles à granules dans les 2 appartements communaux de l'impasse Henri Pourrat seront installés semaine 50.

- **Salle du conseil et bureau du secrétariat**

Décision de rafraîchir les murs de la salle du conseil et du bureau de la secrétaire.

- **Hommage à Arlette Maussan**

Une réflexion est en cours pour définir sous quelle forme la commune peut rendre un hommage à Mme Arlette Maussan pour l'action qu'elle a menée en ce qui concerne l'après-mine à St-Priest.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 20h00 à la mairie.

La séance est close à 23h.

Le Président,

La Secrétaire,